Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et Outaouais

COURRIEL

Montréal, le 9 juillet 2018

Objet : Demande d'accès concernant les adresses 11820 à 11830, avenue Adolphe-Caron, 11755, 11835 à 11839, boulevard Rodolphe-Forget, 8950, rue Pierre Bonne, Montréal (Québec)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 15 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 28 juillet 2015, 2 pages
2. Courriel du 22 juillet 2015, 1 page
3. Avis de non-conformité du 4 décembre 2013, 2 pages
4. Avis de non-conformité du 21 février 2013, 2 pages
5. Rapport d'inspection 23 septembre 2011, 3 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre aux autres adresses de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 864-0856
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Ce papier contient 20% de fibres recyclées après consommation.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 514 873-3636, poste 241.

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Falardeau pour :

Mme Nezha Boumchagdidin
Répondante de la sur
Loi d’accès aux documents

p. j.

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région :Montréal

1 Identification

Date de la vérification :2015/07/22	**Heure de début :** h	**Heure de fin :** h
Inspecteur : Mary Chantal Abraham		

N° intervention : 300979017	**Type d'intervention :** Vérification (autre qu'inspection)
N° gestion documentaire : 7610-06-01-01142-01	**N° du rapport de vérification :** 401276104
N° demande : 200384057	**Type de demande :** Programme de contrôle
But de la vérification : I-9 BPC Artitalia Group (Catégorie 4)	

Lieu concerné par la vérification

Nom du lieu : Groupe Artitalia	
Nom usuel du lieu : auparavant Revêtement Varo inc.	
N° du lieu : X0600124	**Type de lieu :** industrie
Localisation du lieu : Adresse du lieu : 11755, boulevard Rodolphe-Forget Montréal (Québec) H1E 7J8	

Intervenant(s) du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant
Groupe Artitalia inc.		11755, boul. Rodolphe-Forget Montréal (Québec) H1E 7J8	Y2054188

Personnes contactées ☐ SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art 53-54	Directrice ressources humaines	514-643-0114

Mode d'identification

But expliqué :	☒ **oui**	☐ **non**	☐ **s. o.**
Mode d'identification :	☒ **verbale**	☐ **preuve de statut**	
But expliqué à/Identification faite auprès de : art 53-54			

Autres pièces annexées au rapport ☐ SO

	Numéro	Titre
☒ **Document**		Courriel
☐ **Plan**		
☐ **Carte**		
☐ **Autre**		

2 Mise en contexte (facultatif) ☐ SO

Programme I-9 BPC (Catégorie 4).

3 Description de la vérification

Il n'y a pas d'équipements contenant des BPC.

4 Conclusion

Il n'y a pas d'équipements contenant des BPC sur le site.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ☑ SO

5 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Mary Chantal Abraham	**Date de rédaction :** 2015/07/27
Signature :	

6 Vérification du rapport	
Approuvé par : Marie-Pier Marchand	**Fonction :** Superviseure
Signature : Marie-Pier Marchand	**Date :** 28 juillet 2015
Commentaires :	

Abraham, Mary Chantal

De: art 53-54
Envoyé: 22 juillet 2015 11:40
À: Abraham, Mary Chantal
Cc: art 53-54
Objet: confirmation aucun équipement contenant du BPC

Bonjour

Par la présente nous confirmons que nos équipements électriques ne contiennent pas de BPC.

N'hésitez pas à communiquer avec nous, si d'autres informations s'avéraient nécessaire.

Merci

art 53-54

ARTITALIAGROUP

Visitez notre tout nouveau site internet www.artitalia-group.com

11755 Rodolphe Forget | Montreal Quebec Canada | H1E 7J8
T 514.643.0114 #309| F 514.643.4345| 1.800.644.7595
mary.mogianesi@artitalia.ca | www.artitalia-group.com
Ce courriel peut être confidentiel et/ou privilégié et ne peut être utilisé, copié ou distribué que par le(s) destinataire (s) identifié(s) ci-dessus. Le Groupe Artitalia n'assume pas la responsabilité pour les documents joints à ce courriel qui pourraient contenir virus ou erreurs. / The information contained in this transmission may be confidential and/or privileged and may only be read, disclosed, copied, circulated or used by the intended recipient(s). Artitalia Group does not claim responsibility for attached files that may contain viruses.

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Québec
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Montréal, le 4 décembre 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Groupe Artitalia inc.
11755, boulevard Rodolphe-Forget
Montréal (Québec) H1E 7J8

N/Réf. : 7610-06-01-0114201
401088072

Objet : Déclaration de prélèvement d'eau pour les années 2011 et 2012

Mesdames,
Messieurs,

Lors d'une vérification réalisée le 27 novembre 2013 au système de gestion des prélèvements d'eau par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir transmis au Ministère la déclaration de prélèvement d'eau relative aux années 2011 et 2012.
  Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, article 8 al. 2, partie 1, al. 3 partie 1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement et de nous transmettre les deux déclarations annuelles dans les plus brefs délais.

Nous vous rappelons que la déclaration annuelle doit être transmise au Ministère au plus tard le 31 mars de l'année qui suit celle faisant l'objet de la déclaration.

Nous vous rappelons également qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

...2

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 864-1990
Internet : http://www.mddefp.gouv.qc.ca
Courriel : montreal@mddefp.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Karima Benlounes au numéro de téléphone 514 873-3636, poste 229 ou à l'adresse courriel karima.benlounes@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 $, 1 500 $, 2 500 $, 3 500 $, 5 000 $, 7 500 $ ou de 10 000 $ pour une personne morale.

ML/kb

Michel Léonard
Chef d'équipe

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Québec
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Montréal, le 21 février 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Groupe Artitalia inc.
11755, boulevard Rodolphe-Forget
Montréal (Québec) H1E 7J8

N/Réf. : 7610-06-01-0114201
401008647

Objet : Déclaration de prélèvement d'eau pour l'année 2011

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 18 février 2013 au système de gestion des prélèvements d'eau, par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir transmis au Ministère la déclaration de prélèvement d'eau relative à l'année 2011.
  Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, article 8

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi et de nous transmettre la déclaration annuelle pour l'année 2011 dans les plus brefs délais.

Nous vous rappelons que la déclaration annuelle doit être transmise au Ministère au plus tard le 31 mars de l'année qui suit, celle faisant l'objet de la déclaration.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Madame Karima Benlounes au numéro de téléphone 514 873-3636, poste 229.

...2

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 864-1990
Internet : http://www.mddefp.gouv.qc.ca
Courriel : montreal@mddefp.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

ML/kb

Michel Léonard
Coordonnateur

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides.
Région : Montréal

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-09-19	**Heure d'arrivée :** 09 **h** 20	**Heure de départ :** 10 **h 45**
Inspecteur : Karima Benlounes	**Accompagné de :**	

N° intervention : 300690314	**Type d'intervention :** Inspection
N° gestion documentaire : 7610-06-01-0114201	**N° du rapport d'inspection :** 400859834
N° demande : 200027839	**Type de demande :** Programme de contrôle I9-F
But de l'inspection : Vérifier la conformité de l'entreposage des matières dangereuses résiduelles de l'entreprise visée par le bilan annuel.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Groupe Artitalia	
Nom usuel du lieu : Groupe Artitalia inc	
N° du lieu : X0600124	**Type de lieu :** Industriel
Localisation du lieu inspecté : 11755 Rodolphe-Forget, Montréal H1E 7J8	
Coordonnées géographiques du lieu : Latitude : 45.6412083333 et Longitude : -73.5704388889	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Groupe Artitalia inc	Propriétaire		Y2054188

Conditions météo

Ensoleillé

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art 53-54	Responsable controle qualité	

Mode d'identification

But expliqué :	☒ **oui**	☐ **non**	☐ **s. o.**
Mode d'identification :	☒ **verbale**	☒ **preuve de statut**	
But expliqué à/Identification faite auprès de	art 53-54		

Plainte

Plaignant rencontré :	☐ **oui**	☐ **non**	☒ **s. o.**

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 34	**Nombre de photos annexées au rapport : 10**

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolplix L22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég06\benka02\7610-06-01-0114201\2011-09-19.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
☐ **Croquis**		
☐ **Plan**		
☐ **Carte**		
☒ **Autre**	1	Deux factures de art 23-24

Date de l'inspection : 19 septembre 2011	No de gestion documentaire : 7610-06-01-0114201

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
☐ eau			
☐ air			
☐ sol			
☐ matières résiduelles			
☐ matières dangereuses			
☐ matières dangereuses résiduelles			
☐ flore			
☐ faune			
☐ pesticides			
☐ autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis :	☐ **oui**	☐ **non**	☒ **s. o.**
Demandes d'analyses jointes au rapport :	☐ **oui**	☐ **non**	☒ **s. o.**

2. Mise en contexte (facultatif)

La compagnie Artitalia inc située au 11755 boulevard Rodolphe - Forget a fusionné avec Revêtement Varo inc situé au 11835 Rodolphe - Forget pour former le groupe Artitalia inc.
Selon nos dossiers, les activités de la compagnie sont classées dans le groupe 3041 (Industrie du revêtement sur commande de produits en métal) de l'annexe 08 du *Règlement sur les matières dangereuses*.
Le dernier bilan annuel pour la gestion des matières dangereuses résiduelles que l'entreprise nous a transmis correspond à l'année 2001.
Le but de l'inspection est de vérifier si les activités de la compagnie ont changé et pourquoi le ministère ne reçoit plus de bilan annuel.
Inspection réalisée dans le cadre du programme I9-F : bilan annuel.

3. Description de l'inspection

- Le site visité abrite 03 départements : Métal, plastique et bois.
- La compagnie travaille principalement avec les grands magasins, qu'elle fournie en étagères, présentoirs et meubles. Les produits peuvent être en métal, en plastique ou en bois.
- Les employés du département métal reçoivent les pièces (Photo no 1) du département soudure situé sur l'avenue Adolphe Caron, les lavent et les peinturent.
- Les pièces métalliques sont lavées dans un bassin avec un savon (Photo no 2), puis passées dans un autre bassin qui contient du Phosphate de fer (Photo no 3), qui est un agent de traitement anti corrosion. Les deux bassins sont vidés et nettoyés une à deux fois par année par art 23-24 La compagnie possède un système de traitement des eaux avec un certificat de la ville de Montréal pour les rejets à l'égout. Selon art 53-54 , le traitement au phosphate de Fe ne génère pas de boues, contrairement au sulfate de zinc qui était utilisés auparavant.
- Après lavage et traitement anti corrosion, les pièces métalliques passent dans un four (Photo no 4) pour être séchées et peinturées ensuite. art 53-54 m'informe que depuis 05 ans, les peintures en poudres électrostatiques ont remplacées les peintures liquides (Photo no 5). L'avantage des poudres est qu'elles sont réutilisées à 90 % et elles ne génèrent pas de solvants usés ni de boues de peintures. Les matières dangereuses résiduelles sont le 10% des peintures en poudres non réutilisées et les filtres à peinture (Photo no 6).
- La compagnie utilise encore de la peinture liquide électrostatique qui garantie une protection de 10 ans contre la corrosion. Il s'agit d'un procédé spécial pour Postes Canada, en circuit fermé sur 04 bassins et qui sont nettoyés une fois par année par Récubec.
- Dans le département de plastique, les activités de découpage et d'assemblage de pièces en plastique ne génèrent aucune matière dangereuse résiduelle (Photo no 7).
- Le département du bois (Photo no 8), abrite des activités de menuiserie, à savoir découpage, sablage et assemblage de meubles en bois. Plusieurs machines qui génèrent de la poussière de bois sont reliées à deux grands dépoussiéreurs situés à l'extérieur de la bâtisse (Photo no 9).
- Le plancher du bâtiment est en béton, en bon état et dépourvu de drain.
- Les matières dangereuses résiduelles générées sur le site sont principalement les résidus de peintures en poudre et des filtres de peintures. Elles sont entreposées dans un conteneur fermée et surélevé à l'extérieur du bâtiment (Photo no 10) et sont récupérées au trois semaines par art 23-24
- art 53-54 m'informe qu'il ne tiens plus de registre trimestriel de gestion des matières dangereuses parce que les quantités de chacune des deux matières dangereuses résiduelles générées n'atteignent jamais 100 Kg (Ou plus) à la fin du trimestre. Comme il ne tient pas de registre, donc il n'est pas tenu de produire un bilan annuel.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

- L'entreposage des matières dangereuses résiduelles est conforme au *Règlement sur les matières dangereuses*.
- Les matières dangereuses résiduelles sont transférées vers des lieux autorisés par notre ministère.
- L'exploitant n'est pas tenu de transmettre au ministère un bilan annuel de gestion des matières dangereuse résiduelles.

Date de l'inspection : 19 septembre 2011	No de gestion documentaire : 7610-06-01-0114201

5. Conclusion

6. Recommandations

- Fermer l'intervention.
- Retirer ce lieu de la liste des compagnies visées par le bilan annuel.

Signature :	Date de rédaction : 2011-09-21

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michel Léonard Marie-Pier Marchand pour	Fonction : Coordonnateur
Signature : Marie Pier Marchand	Date : 2011-09-23
Commentaires :	

art 23-24

Annexe - Photos

art 23-24